

## Le premier parti pris

Date : 29 janvier 2014

Poursuivons la lecture du document non signé, non daté, intitulé :

### 7 PARTIS PRIS STRATEGIQUES POUR IMPOSER LE GENTILÉ BRETEILLIEN

qui constitue le 3<sup>ème</sup> « livrable » du marché illégalement passé par le Département avec Jacques Delanoë, le 18 avril 2013, sans publicité ni mise en concurrence, pour « *la création et le lancement du gentilé d'Ille-et-Vilaine* ».

Et commençons par le « 1<sup>er</sup> parti pris », intitulé :

### CONTINUER D'ASSUMER PLEINEMENT LE CHOIX DU GENTILÉ

- 1<sup>er</sup>PARTI PRIS :  
**CONTINUER D'ASSUMER PLEINEMENT LE CHOIX DU GENTILE**

Sans jamais entrer dans un débat technique sur le choix de la méthode retenue, il s'agit maintenant de continuer à défendre le gentilé Breteillien :

. Parce qu'il a été choisi démocratiquement à une très large majorité par l'assemblée représentative des habitants de l'Ille-et-Vilaine.

. Parce que c'est tout simplement le meilleur gentilé possible au regard des critères retenus (Breizhillien était beaucoup trop clivant et Haut-Breton incompatible avec les finistériens.)

. Parce que sa réussite est en route : les journalistes le reprennent quotidiennement, TVR va en faire le titre d'une émission, quoiqu'en disent les aigris la population lui a réservé un bon accueil (Fougères), les industriels s'y intéressent (ligne de vêtements), même un académicien français a dit tout le bien qu'il en pensait !

L'argumentaire, qui tient lieu d'éléments de langage, est assez étonnant.

1 - Prétendre que l'appellation a été choisie « démocratiquement » et « à une très large majorité » :

- c'est considérer que le comité dit « d'experts » avait, du fait de sa composition et de son fonctionnement, toute la légitimité nécessaire pour désigner les nominés, et nous savons

qu'il n'en est rien, mais alors vraiment rien

- c'est oublier le fait qu'en séance de l'assemblée départementale il a été brutalement décidé de renoncer à consulter les habitants comme cela leur avait été annoncé
- c'est cacher que le « vote disciplinaire », qui a été effectué à mains levées, a été précédé d'une « réunion de groupe » destinée à totalement verrouiller l'expression des membres de la majorité qui ne faisaient pas bloc

2 - Prétendre que l'appellation est tout simplement la meilleure « *au regard des critères retenus* » n'est jamais qu'un parfait syllogisme, puisque l'une des questions qui se posent est précisément celle des critères retenus dans le secret de la réflexion d'un petit comité « hors sol » soigneusement composé pour obtenir le résultat recherché.

3 - Prétendre (apparemment au mois d'août) que sa réussite est en route :

- parce que « *les journalistes le reprennent quotidiennement* », alors que toutes éditions d'Ille-et-Vilaine confondues (sports et informations pratiques inclus), l'appellation n'a été utilisée que 10 fois par le quotidien Ouest-France entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2013
- parce que « *TVR va en faire le titre d'une émission* », alors que ce n'est que par obséquiosité que « Les Brétiliennes » (avec 2 fautes que la chaîne n'a pas encore tout-à-fait fini de corriger dans ses clips fin janvier) ont pris le relais des « Pipelettes » et des « Baragouineuses » (ça fait 3 noms en un an).
- parce que « *quoi qu'en disent les aigris la population lui a réservé un bon accueil* », alors que nous connaissons quelques semaines plus tard les résultats accablants du sondage auquel ont participé un millier d'internautes qui n'ont pourtant pas semblé plus aigris que la moyenne
- parce que « *les industriels s'y intéressent (ligne de vêtements)* », en désignant simplement par là les petits fournisseurs de tee-shirts personnalisables (qui n'en ont vraiment pas écoulé beaucoup, c'est le moins que l'on puisse dire : je me suis renseigné !...)
- parce qu'un « *académicien a dit tout le bien qu'il en pensait* », en faisant fi de sa position pourtant bien connue de longue date et réaffirmée en juin 2013 qui vise à supprimer le plus tôt possible les départements.

c'est tout simplement abuser le Conseil général.

Quand je pense que les administrés - qui sont aussi des contribuables - ont payé à Jacques Delanoë ce tissu d'absurdités !...